

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5882

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Solaize - Lyon

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de construire et permis de démolir ainsi que des déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir au Conseil une nouvelle liste de demandes de permis de démolir et de construire ainsi que les déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie et susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire et de démolir ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, le Conseil doit autoriser son président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Déclaration de travaux

- Saint Fons : place du Pentacle (4) (création de plusieurs établissements recevant du public) ;

Permis de démolir

- Solaize : 32, rue du Rhône (élargissement de la voirie),
- Villeurbanne : 5, 5 bis rue Spréfico (création de voirie),
- Lyon 7° : 27, rue Alexander Fleming (boulevard scientifique),
- Lyon 7° : 3, rue Alexander Fleming (boulevard scientifique),
- Meyzieu : 25, avenue du Carreau (élargissement de la voirie) ;

Permis de construire

- Meyzieu : 25, avenue du Carreau (garage pour monsieur Martinez) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, de permis de construire et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,